

Département
de
l'Hérault

Arrondissement
de
Béziers

Commune
de
Bassan

Loi du 05 Avril 1884 - (Article 56)

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de BASSAN
N° 2023-022

Séance du Jeudi 9 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 9 mars à 18 heures 30 minutes,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire,

Nombres de membres

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 17

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de Convocation : 02/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Présents : A.BIOLA/ V.CANALS/ S.RATIÉ/ F.MARTIN-ABBAL/ MA.SCHERRER/ C.PUECH/ C.GOHIER/
C.CASSAN/ M.SANCHEZ/ I.CATTIN/ C.VINDRINET/ A.VERNIÈRES

Absents (excusés) : B.JULIEN (Procuration donnée à MA.SCHERRER) / G.CAUSSIDERY (Procuration donnée à M.SANCHEZ)

Absents : N.CERVERA/ J.J.CORON/ V.ARGENTIERI

Secrétaire : V.CANALS

Objet : AIDE AUX DONS SEISME TURQUIE ET SYRIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée que notre commune est adhérente à l'Association des Maires de France et dans ce cadre, elle s'associe à l'élan national de solidarité à l'égard des populations de Turquie et Syrie touchées par les séismes.

Face à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie du 6 février 2023 faisant état de plus de 17 000 personnes qui ont perdu la vie, l'AMF exprime toute sa solidarité envers les populations touchées et encourage les collectivités à soutenir les actions humanitaires sur le terrain, et notamment les opérations de l'ONG française ACTED, dont elle est partenaire et qui est présente dans la région. Ces opérations visent à apporter une aide humanitaire d'urgence dans les deux pays, par la provision de repas chauds, d'eau et de kits d'abris d'urgence, et en Syrie par l'approvisionnement en eau et en électricité.

Grace au réseau Cités unies France, les collectivités territoriales françaises œuvrent ensemble pour l'action internationale. Un fonds de concours a été mis en place suite à la catastrophe naturelle en Turquie et Syrie pour aider les territoires touchés. Cités unies France lance un appel aux dons aux collectivités qui sont invitées à devenir membre du comité de pilotage.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la ville,

Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BASSAN
N° 2023-022 (suite)

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré :

- **DECIDE** d'abonder un fonds de concours de **deux cent cinquante euros** au profit des sinistrés,
- **AUTORISE** le maire ou son adjoint délégué à signer tous documents se rapportant pour leur exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Le Maire : Alain BIOLA

